

Direction Générale

Service émetteur :

Direction de l'offre sanitaire

Affaire suivie par :

Anne MULLER

Courriel :

ars-grandest-offre-sanitaire@ars.sante.fr

Tél : 03 83 39 28 66

Monsieur le Président
EUROPSY/CLINEA

Monsieur le Directeur
GHSV

Monsieur le Directeur
Clinique de l'Orangerie

Nancy, le

Nos réf : 2019-6962/DOS

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur,

Le Projet régional de santé pour la Région Grand Est prévoit le renforcement d'une offre en psychiatrie sur la zone d'implantation n°10 (Basse Alsace – Sud Moselle), avec notamment comme objectif de proposer à la patientèle une offre de soins de statut différent. L'objectif est clairement de mettre en œuvre une offre de statut privée qui s'organise en complémentarité avec l'offre portée jusqu'à présent par les établissements publics.

Afin de garantir cette complémentarité avec l'offre actuellement en place, la première phase d'élaboration du projet territorial en santé mentale a été initiée en 2018. Celle-ci devait déboucher sur un diagnostic territorial permettant de définir les segments sur lesquels cette nouvelle offre permettra de renforcer l'offre actuelle.

Plusieurs dysfonctionnements ont été mis en évidence dans le cadre de ces travaux. Parmi ceux-ci, je veux citer d'abord les difficultés d'accès aux soins pour les enfants et les adolescents, ensuite celles rencontrées par les patients âgés.

Un point a également été cité sur le manque de lits d'hospitalisation et de solutions en cas de crise. Un lien peut être fait sur ce dernier sujet avec les prises en charge qualifiées d'inadéquates.

Les dossiers que vous avez déposés dans la suite de ce diagnostic ont permis de présenter des solutions intéressantes à ces thématiques et pour lesquelles, il me semble pertinent de renforcer les possibilités d'implantation sur l'Eurométropole.

Ainsi, j'envisage l'organisation suivante en termes d'offre complémentaire en psychiatrie sur l'Eurométropole.

Pour les enfants et les adolescents d'abord, le projet porté par EUROPSY permet de répondre aux difficultés d'accès aux soins des enfants et adolescents. Les risques de rupture ayant été soulignés entre la prise en charge de l'enfant ou de l'adolescent puis celle de l'adulte, il est opportun d'organiser une offre de soins s'adressant aux plus jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans.

Ainsi, EUROPSY pourrait prétendre aux autorisations de de psychiatrie, infanto-juvénile et générale pour les 16-25 ans, à la fois en en hospitalisation complète et hospitalisation de jour.

Pour les personnes âgées, le projet développé par le GHSV en coopération avec les structures publiques permet de renforcer les dispositifs de prise en charge de ces patients dans le cadre d'une articulation avec les structures existantes.

Ainsi, le GHSV obtiendrait une autorisation de psychiatrie générale en hospitalisation complète.

Enfin, le projet porté par l'Orangerie permet de répondre aux besoins cités de manque de lits d'hospitalisation complète, notamment en cas d'urgence.

Par ailleurs, il prévoit d'organiser une offre complémentaire à destination des professionnels de santé en situation de souffrance psychique ; Il s'agit là d'un thème identifié par le PRS de la région Grand Est. Ainsi, la clinique de l'Orangerie pourrait obtenir l'autorisation d'exploiter une activité de psychiatrie générale en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour.

En lien avec certains offreurs privés, les établissements publics ont de leur côté mené des travaux pour proposer un renforcement de l'offre de soins sur le territoire. Des implantations complémentaires seront également identifiées à leur profit.

Plusieurs implantations complémentaires sont prévues en psychiatrie dans le PRS pour permettre le développement d'une offre privée. Elles ne permettent cependant pas la mise en œuvre des projets portés par l'ensemble des promoteurs et des implantations complémentaires doivent être identifiées.

Aussi, dans un premier temps, les implantations figurant à ce jour dans le PRS seront attribuées à EUROSPY (pédopsychiatrie) et à la Clinique de l'Orangerie (psychiatrie générale), dans le cadre de la recherche d'un équilibre au sein de l'Eurométropole.

Dans un second temps, des implantations complémentaires seront reconnues grâce à des besoins exceptionnels pour permettre le développement d'une offre complémentaire en gériopsychiatrie et en pédopsychiatrie.

Celles-ci permettront de développer les projets portés par le GHSV et l'EPSAN dans le cadre d'une offre de gériopsychiatrie d'une part (implantations de psychiatrie générale respectivement en hospitalisation à temps complet et de jour) et par le CH d'Erstein et EUROPSY pour la prise en charge des enfants, adolescents et jeunes adultes, d'autre part, (implantations de psychiatrie infanto-juvénile en hospitalisation complète pour le premier et de psychiatrie générale en hospitalisation complète et de jour limitées au 16-25 ans pour le second).

Ces demandes de reconnaissance seront soumises à la CSOS du mois de juin et permettront aux promoteurs de déposer les dossiers correspondants dans une fenêtre qui s'ouvrira le 15 juillet. Les autorisations pourront ainsi être délivrées en octobre ou en novembre de cette année.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé,

Christophe LANNELONGUE